

Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : lundi 20 juin 2022 à 13h30 (50^e rencontre de la Table GIRT)
Lieu : MFFP, 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie
Et Vidéoconférence

Étaient présents :

Membres	Organismes
Yves Grafteaux	OBVT
Thomas Bourbonne	MFFP- Ville-Marie
Paul Bouvier	MRC de Témiscamingue
Loydy Brousseau	Produits forestiers GreenFirst-Foresterie Témiscamingue
Jean-François Gingras	LVL Global
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoies de l'Abitibi-Témiscamingue
Sarah Lavoie	Sépaq-Parc Opémican
Pierre Bouffard	VHR
Annie Grimard	MFFP-Ville-Marie
Maxime Girard-Simmons	MFFP- Bureau régional
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Yan Gaudet	SPAOLT

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 16 mai 2022
4. Affaires découlant du compte rendu du 16 mai 2022
5. Bilan VOIC 2018-2023
6. Planification des chemins
7. Visite terrain septembre 2022
8. Prochaine rencontre
9. Discussions sur le projet d'aire protégée du Lac-à-la-Truite
10. Varia

1. Accueil

La rencontre débute à 13h30. Il y a rappel des règles de fonctionnement, la rencontre étant en mode hybride.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté et accepté.

3. Adoption du compte rendu du 16 mai 2022

Le compte rendu est présenté et chacun est invité à faire part de ses commentaires. Le compte rendu est adopté.

4. Affaires découlant du compte rendu du 16 mai 2022

1. Rappel sur la consultation publique du « Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique ». L'échéance est le 26 juillet 2022.

5. Bilan VOIC 2018-2023

Thomas Bourbonne présente les enjeux-solutions de la période quinquennale se terminant le 31 mars 2023.

Pour chacune des unités d'aménagement (UA), il est présenté les tableaux suivants (jointes au compte rendu :

- Bilan des enjeux-solutions, Aménagement écosystémique-lecture annuelle;
- Bilan des chemins sur Eskers;
- Bilan du couvert forestier sur Eskers.

En complément d'information, vous pouvez consulter le détail des fiches enjeux-solutions sur le site du MFFP : [Recueil des fiches enjeux-solutions-Région Abitibi-Témiscamingue](#).

Également, la présentation des enjeux TLGIRT du Témiscamingue fournit le détail des résultats par eskers : Tabaret, St-Amand, Six Îles, Moffet, Lac-à-la-Truite et Belleterre.

Les données sont basées sur l'information la plus à jour, soit les RATF (**R**apport d'**A**ctivités **T**echnique et **F**inancier). Pour l'année 2022, les compilations sont faites sur la base de la planification. Pour les années 2020 et 2021, se sont les rapports d'avancement des travaux (cut over) qui ont été utilisés.

6. Planification des chemins

Il est fait un survol des opérations pour connaître les préoccupations particulières. Pour plus de détails, les membres sont invités à communiquer avec GreenFirst.

Points saillants :

- Les travaux sur le chemin du Lac-à-la-Truite se poursuivent;
- L'accès vers le lac Babinet est intéressant pour les ZECs, en soulignant de ne pas avoir de boucles autour du lac;
- À la suite de la consultation PAFIO, les parties prenantes seront rencontrées pour voir plus en détails les travaux futurs;
- Question : quel est le % de TBE pour déclencher une intervention? 20-30% **en surface terrière de sapin et d'épinette blanche** peut enclencher un plan spécial de récupération.
- Où en sommes-nous avec la TBE au Témiscamingue? Il est proposé d'avoir un bilan cet automne. La TBE est encore bien présente, le prochain quinquennal devrait être encore majoritairement en récupération;
- Dans l'UA 081-51, il y aura peu d'opérations à la suite du désistement de l'entrepreneur Mitikon;
- Portion ouest du chemin de la Grande Chute à améliorer;

- Il reste un peu de bois en forêt au Salampar, mais il n'y aura de nouvelles opérations.

7. Visite terrain septembre 2022

Les thèmes suivants sont proposés :

- Travaux de voirie chemin du Lac-à-la-Truite;
- Reboisement pin blanc et pin rouge.

Une communication sera envoyée aux membres fin août pour planifier la visite.

8. Prochaine rencontre

Lundi 17 octobre 2022 13h30 en présence et via TEAM.

9. Discussion sur le projet d'aire protégée Lac-à-la-Truite

La rencontre se poursuit en comité restreint.

Mise en contexte : Le nouveau type d'aire protégée APUD (**Aire Protégée d'Utilisation Durable**) en développement au gouvernement, et des travaux de récupération TBE au Lac-à-la-Truite, ont soulevés des réflexions au sein de la TGIRT du Témiscamingue, à savoir :

- Il n'y a pas de décision gouvernementale de prise, mais pour le MELCC, le projet est toujours actif;
- Est-ce que des travaux de récupération TBE vont amener des modifications au projet d'aire protégée;
- **Il est demandé, par mesure de précaution, de ne pas intervenir de ne pas intervenir dans la zone d'étude, considérée active au MELCCFP;**
- Est-ce les limites de la zone d'étude peuvent être modifiées sans reprendre le processus à zéro? Il est soulevée entre autres d'harmoniser avec les limites administratives et voir s'il y aurait un consensus à y inclure le lac Mars.
- Il y a actuellement une harmonisation dans le cadre du PAFIO pour les travaux de récupération TBE.

Il est convenu de poursuivre la réflexion en joignant au groupe des parties prenantes et une fois que l'harmonisation sera complétée.

Fin de la réunion à 16h30.

Bilan des enjeux-solutions

Aménagement écosystémique - lecture annuelle

UA 08151

FICHE	ENJEUX	OBJECTIFS - ORIENTATIONS	INDICATEURS	RÉSULTAT	BILAN 2018-2023																		
AMEC_01 - 02	Structure d'âge des forêts	Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération.	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans les forêts naturelles.	Pourcentage (%) des UTA qui respecte des marges de manœuvre de vieille forêt ET de régénération lors de la planification	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2020</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2021</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2022</td><td>-</td><td></td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td>100%</td><td></td></tr> </table>	2018	100%	😊	2019	100%	😊	2020	100%	😊	2021	100%	😊	2022	-		CIBLE	100%	
2018	100%	😊																					
2019	100%	😊																					
2020	100%	😊																					
2021	100%	😊																					
2022	-																						
CIBLE	100%																						
AMEC_02A - 01	Structure interne complexe (Témiscamingue)	Raréfaction des peuplements à structure interne complexe	Maintenir la présence de peuplements à structure interne complexe.	Pourcentage (%) des compartiments d'organisation spatiale (COS) ciblés pour lequel au moins un bloc de 25 ha ou plus de forêts résiduelles intactes ont été maintenus	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>97%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>97%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2020</td><td>97%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2021</td><td>97%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2022</td><td>97%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td>75%</td><td></td></tr> </table>	2018	97%	😊	2019	97%	😊	2020	97%	😊	2021	97%	😊	2022	97%	😊	CIBLE	75%	
2018	97%	😊																					
2019	97%	😊																					
2020	97%	😊																					
2021	97%	😊																					
2022	97%	😊																					
CIBLE	75%																						
AMEC_03 - 01	Maintien de legs biologiques	Présence de bois mort	Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sols et des attributs structuraux clés dans les traitements de coupes partielles.	Pourcentage(%) des superficies planifiées/récoltées en CPRS qui feront l'objet d'une rétention planifiée d'au moins 5 % du volume ou de la superficie.	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>23%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>12%</td><td>✖</td></tr> <tr><td>2020</td><td>14%</td><td>✖</td></tr> <tr><td>2021</td><td>18%</td><td>✖</td></tr> <tr><td>2022</td><td>-</td><td></td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td>20%</td><td></td></tr> </table> <p>16.4% ✖</p> <p>Dans le contexte témiscamien, les essences non désirées (ex: THO, PRU, PIN) ne sont généralement pas considérées pour identifier une prescription avec rétention. Par contre, n'ayant pas de permis de récolte, ces essences sont laissées sur pied et contribuent au leg biologique.</p>	2018	23%	😊	2019	12%	✖	2020	14%	✖	2021	18%	✖	2022	-		CIBLE	20%	
2018	23%	😊																					
2019	12%	✖																					
2020	14%	✖																					
2021	18%	✖																					
2022	-																						
CIBLE	20%																						
AMEC_03 - 02	Maintien de legs biologiques	Présence de bois mort	Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sols et des attributs structuraux clés dans les traitements de coupes partielles.	<p>Mettre dans les DO ou DM les directives suivantes: Lors de traitements de coupe partielle avec martelage, viser le maintien de 4 arbres à cavité/ha, 4 arbres fruitiers/ha, 1 vétérans résineux/ha et 1 vétérans feuillu/ha</p> <p>Lors de traitements de coupe partielle sans martelage, favoriser la rétention d'espèces au nord de leur limite nordique comme le tilleul, le chêne rouge, le frêne noir, l'ostryer, l'orme et le cerisier tardif.</p>	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2020</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2021</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2022</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td></td><td></td></tr> </table>	2018	OUI	😊	2019	OUI	😊	2020	OUI	😊	2021	OUI	😊	2022	OUI	😊	CIBLE		
2018	OUI	😊																					
2019	OUI	😊																					
2020	OUI	😊																					
2021	OUI	😊																					
2022	OUI	😊																					
CIBLE																							
AMEC_04 - 01	Enfeuillement par les feuillus intolérants	Composition végétale des forêts - Enfeuillement	Minimiser l'envahissement des feuillus intolérants suite aux interventions de récolte forestière	Pourcentage (%) des superficies à suivre qui ont atteint ou dépassé la cible de coefficient de distribution au stade semis	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>99%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2020</td><td>-</td><td></td></tr> <tr><td>2021</td><td>99%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2022</td><td>-</td><td></td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td>75%</td><td></td></tr> </table> <p>mise à jour 2021-05-28 PP Année de récolte 2013 suivi 5ans plus tard 2018 Année de récolte 2014 suivi 5 ans plus tard 2019 année de récolte 2015 suivi 5ans.- En 2015 aucun secteur n'a été déposé dans le RATF</p>	2018	100%	😊	2019	99%	😊	2020	-		2021	99%	😊	2022	-		CIBLE	75%	
2018	100%	😊																					
2019	99%	😊																					
2020	-																						
2021	99%	😊																					
2022	-																						
CIBLE	75%																						

FICHE		ENJEUX	OBJECTIFS - ORIENTATIONS	INDICATEURS	RÉSULTAT			BILAN 2018-2023		
AMEC_04 - 02	Enfeuillage par les feuillus intolérants	Composition végétale des forêts - Enfeuillage	Minimiser l'envahissement des feuillus intolérants suite aux interventions de récolte forestière	Pourcentage (%) des superficies à suivre qui ont l'état désiré au stade gaulis		2018	95%	😊	-	
						2019	100%	😊		
						2020	-			
					CIBLE	2021	100%	😊		
					75%	2022	-			
AMEC_07 - 01	Composition chêne rouge	Raréfaction du chêne rouge dans le paysage	Maintenir et favoriser la présence du chêne rouge	Nombre de plants de chêne rouge reboisés ou regarnis		2018	30 250	😊	55 650	😊
						2019	25 400	✘	Le nombre de plants reboisés est calculé en multipliant les superficies reboisées au RATF par le nombre de plants/ha precrit. En 2020 et 2021, les plants ont été reboisés dans l'UA 08152. Pour 2022, 90 000 CHR sont attendus. Si ces CHR sont effectivement livrés et reboisés, l'indicateur sera atteint à 97%. Pour 2023-2028, il est proposé d'appliquer cet indicateur sur le territoire complet de l'UG (08151 et 08152).	
						2020	0	✘		
					CIBLE	2021	0	✘		
					30 000	2022	-			
AMEC_08 - 01	Composition en essences résineuses	Raréfaction des essences résineuses en érablière et en sapinière à bouleau jaune	Augmenter la présence des résineux dans le paysage, surtout l'épinette noire (EPN), l'épinette blanche (EPB), le pin rouge (PIR) et le pin blanc (PIB)	Pourcentage (%) des superficies récoltées en coupe totale (coupe de régénération (CR) voir la section définition) pour lequel un reboisement ou un regarni à l'aide d'au moins une essence résineuse (ex : EPN, EPB, PIB, PIR ou PIG) a été réalisé		2018	0%	✘		19.5%
						2019	0%	✘	mise à jour 2021/05/28 2018 = RATF 2014 2015 2016 2017 pour 2019 = RATF 2015 2016 2017 2018. En 2028 il faut réévaluer les cibles et validé ce qui peut être fait pour maintenir les couverts résineux.	
						2020	27%	✘		
					CIBLE	2021	-			
					40%	2022	-			
AMEC_08 - 02	Composition en essences résineuses	Raréfaction des essences résineuses en érablière et en sapinière à bouleau jaune	Augmenter la présence des résineux dans le paysage, surtout l'épinette noire (EPN), l'épinette blanche (EPB), le pin rouge (PIR) et le pin blanc (PIB)	Pourcentage (%) des superficies récoltées en coupe partielle pour lequel un reboisement ou un regarni à l'aide d'au moins une essence résineuse (ex : EPN, EPB, PIB, PIR ou PIG) a été réalisé		2018	15%	😊		14.1%
						2019	12%	😊	suivi 2018: 14 15 16 17. suivi 2019 : 15 16 17 18 .suivi 2020: 16 17 18 19. suivi 2021 17 18 19 20.	
						2020	16%	😊		
					CIBLE	2021	-			
					10%	2022	-			
AMEC_09 - 02	Milieux humides et riverains	Diversité et intégrité des milieux humides et riverains	Assurer une protection accrue des milieux humides et riverains	Poursuivre les efforts de protection des milieux riverains : Ne pas planifier de récolte à l'intérieur des lisières boisées riveraines		2018	OUI	😊		-
						2019	OUI	😊		
						2020	OUI	😊		
					CIBLE	2021	OUI	😊		
						2022	OUI	😊		
AMEC_10 - 01	Espèces sensibles à la fragmentation	Maintien d'un habitat convenable pour les espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité	Conserver suffisamment d'habitats de qualité à l'échelle des UA pour répondre aux besoins des espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité	% UTA occupées par au moins par 60 % (50 % 08462) de peuplements de 7 m et plus		2018	100%	😊	-	
						2019	100%	😊		
						2020	100%	😊		
					CIBLE	2021	100%	😊		
					100%	2022	-			

Bilan des enjeux-solutions

Aménagement écosystémique - lecture annuelle

UA 08152

FICHE	ENJEUX	OBJECTIFS - ORIENTATIONS	INDICATEURS	RÉSULTAT	BILAN 2018-2023																		
AMEC_01 - 02	Structure d'âge des forêts	Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération.	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans les forêts naturelles.	Pourcentage (%) des UTA qui respecte des marges de manœuvre de vieille forêt ET de régénération lors de la planification	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2020</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2021</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2022</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td>100%</td><td></td></tr> </table>	2018	100%	😊	2019	100%	😊	2020	100%	😊	2021	100%	😊	2022	100%	😊	CIBLE	100%	
2018	100%	😊																					
2019	100%	😊																					
2020	100%	😊																					
2021	100%	😊																					
2022	100%	😊																					
CIBLE	100%																						
AMEC_02A - 01	Structure interne complexe (Témiscamingue)	Raréfaction des peuplements à structure interne complexe	Maintenir la présence de peuplements à structure interne complexe.	Pourcentage (%) des compartiments d'organisation spatiale (COS) ciblés pour lequel au moins un bloc de 25 ha ou plus de forêts résiduelles intactes ont été maintenus	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>99%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>99%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2020</td><td>99%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2021</td><td>99%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2022</td><td>99%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td>50%</td><td></td></tr> </table>	2018	99%	😊	2019	99%	😊	2020	99%	😊	2021	99%	😊	2022	99%	😊	CIBLE	50%	
2018	99%	😊																					
2019	99%	😊																					
2020	99%	😊																					
2021	99%	😊																					
2022	99%	😊																					
CIBLE	50%																						
AMEC_03 - 01	Maintien de legs biologiques	Présence de bois mort	Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sols et des attributs structuraux clés dans les traitements de coupes partielles.	Pourcentage(%) des superficies planifiées/récoltées en CPRS qui feront l'objet d'une rétention planifiée d'au moins 5 % du volume ou de la superficie.	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>26%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>17%</td><td>✖</td></tr> <tr><td>2020</td><td>20%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2021</td><td>16%</td><td>✖</td></tr> <tr><td>2022</td><td>-</td><td></td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td>20%</td><td></td></tr> </table> <p>19.8% 😊</p> <p>✖ Dans le contexte témiscamien, les essences non désirées (ex: THO, PRU, PIN) ne sont généralement pas considérées pour identifier une prescription avec rétention. Par contre, n'ayant pas de permis de récolte, ces essences sont laissées sur pied et contribuent au leg biologique.</p>	2018	26%	😊	2019	17%	✖	2020	20%	😊	2021	16%	✖	2022	-		CIBLE	20%	
2018	26%	😊																					
2019	17%	✖																					
2020	20%	😊																					
2021	16%	✖																					
2022	-																						
CIBLE	20%																						
AMEC_03 - 02	Maintien de legs biologiques	Présence de bois mort	Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sols et des attributs structuraux clés dans les traitements de coupes partielles.	<p>Mettre dans les DO ou DM les directives suivantes: Lors de traitements de coupe partielle avec martelage, viser le maintien de 4 arbres à cavité/ha, 4 arbres fruitiers/ha, 1 vétérans résineux/ha et 1 vétérans feuillu/ha</p> <p>Lors de traitements de coupe partielle sans martelage, favoriser la rétention d'espèces au nord de leur limite nordique comme le tilleul, le chêne rouge, le frêne noir, l'ostryer, l'orme et le cerisier tardif.</p>	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2020</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2021</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2022</td><td>OUI</td><td>😊</td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td></td><td></td></tr> </table>	2018	OUI	😊	2019	OUI	😊	2020	OUI	😊	2021	OUI	😊	2022	OUI	😊	CIBLE		
2018	OUI	😊																					
2019	OUI	😊																					
2020	OUI	😊																					
2021	OUI	😊																					
2022	OUI	😊																					
CIBLE																							
AMEC_04 - 01	Enfeuillement par les feuillus intolérants	Composition végétale des forêts - Enfeuillement	Minimiser l'envahissement des feuillus intolérants suite aux interventions de récolte forestière	Pourcentage (%) des superficies à suivre qui ont atteint ou dépassé la cible de coefficient de distribution au stade semis	<table border="1"> <tr><td>2018</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2019</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2020</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2021</td><td>100%</td><td>😊</td></tr> <tr><td>2022</td><td>-</td><td></td></tr> <tr><td>CIBLE</td><td>75%</td><td></td></tr> </table> <p>Mise a jour 2021-06-01</p>	2018	100%	😊	2019	100%	😊	2020	100%	😊	2021	100%	😊	2022	-		CIBLE	75%	
2018	100%	😊																					
2019	100%	😊																					
2020	100%	😊																					
2021	100%	😊																					
2022	-																						
CIBLE	75%																						

FICHE		ENJEUX	OBJECTIFS - ORIENTATIONS	INDICATEURS	RÉSULTAT			BILAN 2018-2023
AMEC_04 - 02	Enfeuillage par les feuillus intolérants	Composition végétale des forêts - Enfeuillage	Minimiser l'envahissement des feuillus intolérants suite aux interventions de récolte forestière	Pourcentage (%) des superficies à suivre qui ont l'état désiré au stade gaulis	2018	100%	😊	-
					2019	89%	😊	
					2020	79%	😊	
					2021	94%	😊	
					CIBLE	75%		
2022	-							
AMEC_08 - 01	Composition en essences résineuses	Raréfaction des essences résineuses en érablière et en sapinière à bouleau jaune	Augmenter la présence des résineux dans le paysage, surtout l'épinette noire (EPN), l'épinette blanche (EPB), le pin rouge (PIR) et le pin blanc (PIB)	Pourcentage (%) des superficies récoltées en coupe totale (coupe de régénération (CR) voir la section définition) pour lequel un reboisement ou un regarni à l'aide d'au moins une essence résineuse (ex : EPN, EPB, PIB, PIR ou PIG) a été réalisé	2018	88%	😊	76.5% 😊
					2019	78%	😊	
					2020	62%	😊	
					2021	-		
					CIBLE	40%		
2022	-							
AMEC_08 - 02	Composition en essences résineuses	Raréfaction des essences résineuses en érablière et en sapinière à bouleau jaune	Augmenter la présence des résineux dans le paysage, surtout l'épinette noire (EPN), l'épinette blanche (EPB), le pin rouge (PIR) et le pin blanc (PIB)	Pourcentage (%) des superficies récoltées en coupe partielle pour lequel un reboisement ou un regarni à l'aide d'au moins une essence résineuse (ex : EPN, EPB, PIB, PIR ou PIG) a été réalisé	2018	80%	😊	68.4% 😊
					2019	78%	😊	
					2020	47%	😊	
					2021	-		
					CIBLE	10%		
2022	-							
AMEC_09 - 02	Milieux humides et riverains	Diversité et intégrité des milieux humides et riverains	Assurer une protection accrue des milieux humides et riverains	Poursuivre les efforts de protection des milieux riverains : Ne pas planifier de récolte à l'intérieur des lisières boisées riveraines	2018	OUI	😊	-
					2019	OUI	😊	
					2020	OUI	😊	
					2021	OUI	😊	
					CIBLE			
2022	-							
AMEC_10 - 01	Espèces sensibles à la fragmentation	Maintien d'un habitat convenable pour les espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité	Conserver suffisamment d'habitats de qualité à l'échelle des UA pour répondre aux besoins des espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité	% UTA occupées par au moins par 60 % (50 % 08462) de peuplements de 7 m et plus	2018	100%	😊	-
					2019	100%	😊	
					2020	100%	😊	
					2021	100%	😊	
					CIBLE	100%		
2022	-							

Bilan des enjeux-solutions

ESKERS - Chemins

UA 08151

FICHE	ENJEUX	OBJECTIFS - ORIENTATIONS	INDICATEURS
-------	--------	--------------------------	-------------

<p>TLGIRT_01A</p> <p>Aquifères granulaires, chemins forestiers carrossables et aires d'approvisionnement</p>	<p>Qualité de l'eau souterraine (eskers)</p>	<p>Minimiser la densité et la superficie du réseau de chemins forestiers sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TLGIRT</p>	<p>Lorsque des travaux d'aménagement forestier doivent être réalisés sur les eskers ou portions d'eskers identifiés, l'utilisation des chemins multiusages existants devra être priorisée et la construction de nouveaux chemins multiusages devra être limitée.</p>
--	--	--	--

NOM DE L'ESKER	KM INITIAL	2018				2019				2020				2021				2022				REMARQUES
		RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	
Témiscamingue	13.47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.34	0	2.81	0	0.53	0	4.92	0	

Bilan des enjeux-solutions

ESKERS - % 3 mètres et plus

UA 08151

FICHE	ENJEUX	OBJECTIFS - ORIENTATIONS	INDICATEURS
-------	--------	--------------------------	-------------

TLGIRT_01A	Aquifères granulaires, chemins forestiers carrossables et aires d'approvisionnement	Qualité de l'eau souterraine (eskers)	Consserver un couvert forestier adéquat (50%) sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TLGIRT	Pourcentage (%) de superficies occupées par un couvert forestier de 3 m et plus pour chacun des eskers et moraines aquifères identifiés.
------------	---	---------------------------------------	---	--

NOM DE L'ESKER	PORTRAIT INITIAL			2018		2019		2020		2021		2022		REMARQUES
	SUP	3m et +	% 3m+	Récolte	% 3m+									
Témiscamingue	1 035	731	71%	0	71%	0	71%	0	71%	0	71%	111	60%	

Bilan des enjeux-solutions

ESKERS - Chemins

UA 08152

FICHE	ENJEUX	OBJECTIFS - ORIENTATIONS	INDICATEURS
-------	--------	--------------------------	-------------

<p>TLGIRT_01A</p> <p>Aquifères granulaires, chemins forestiers carrossables et aires d'approvisionnement</p>	<p>Qualité de l'eau souterraine (eskers)</p>	<p>Minimiser la densité et la superficie du réseau de chemins forestiers sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TLGIRT</p>	<p>Lorsque des travaux d'aménagement forestier doivent être réalisés sur les eskers ou portions d'eskers identifiés, l'utilisation des chemins multiusages existants devra être priorisée et la construction de nouveaux chemins multiusages devra être limitée.</p>
--	--	--	--

NOM DE LE'ESKER	KM INITIAL	2018				2019				2020				2021				2022				REMARQUES	
		RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE		
Tabaret	48.25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
St-Amand	62.39	3.73	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Six îles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.42	0	0	
Moffet	40.39	0	0	0	0	0	0	0.29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lac à la truite	2.51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Belleterre	108.72	0	0	0.38	0	15.91	0	0	0	15.92	8.31	0.74	0	0	1.39	0.66	0	3.25	0	6.84	0	0	

Bilan des enjeux-solutions

ESKERS - % 3 mètres et plus

UA 08152

FICHE	ENJEUX	OBJECTIFS - ORIENTATIONS	INDICATEURS
-------	--------	--------------------------	-------------

TLGIRT_01A	Aquifères granulaires, chemins forestiers carrossables et aires d'approvisionnement	Qualité de l'eau souterraine (eskers)	Consserver un couvert forestier adéquat (50%) sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TLGIRT	Pourcentage (%) de superficies occupées par un couvert forestier de 3 m et plus pour chacun des eskers et moraines aquifères identifiés.
------------	---	---------------------------------------	---	--

NOM DE L'ESKER	PORTRAIT INITIAL			2018		2019		2020		2021		2022		REMARQUES
	SUP	3m et +	% 3m+	Récolte	% 3m+									
Six îles	231	209	91%	0	91%	0	91%	0	91%	0	91%	16	84%	
Tabaret	1 060	825	78%	5	77%	0	77%	0	77%	13	76%	211	56%	
Belleterre	5 442	4 996	92%	5	92%	0	92%	0	92%	13	91%	195	88%	
Lac à la truite	229	220	96%	0	96%	0	96%	0	96%	0	96%	0	96%	
Moffet	1 413	1 304	92%	0	92%	0	92%	0	92%	0	92%	0	92%	
St-Amand	2 312	2 067	89%	0	89%	0	89%	0	89%	0	89%	0	89%	

Bilan des enjeux TLGIRT du PAFIT 2018-2023



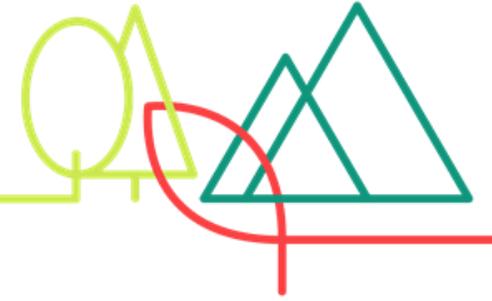
Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs

Direction de la gestion de la Forêt de l'Abitibi-Témiscamingue

17 juin 2022

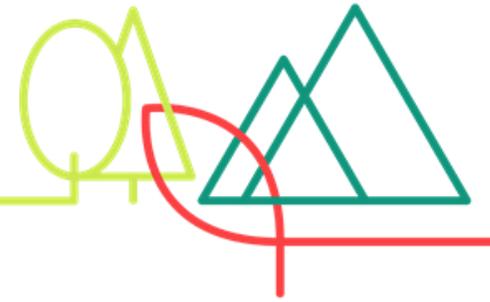
Québec 

Plan de présentation



- ❖ Mise en contexte
- ❖ Objectif de la présentation
- ❖ Bilan des recommandations

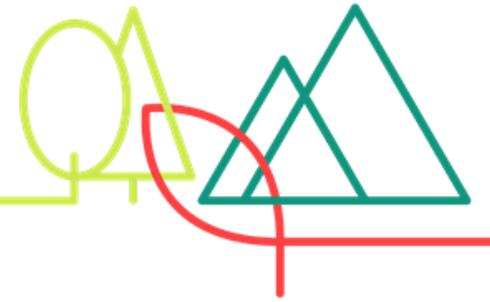
Mise en contexte



- Les PAFIT 2018-2023 des unités d'aménagement 081-51 et 081-52 contiennent, entre autres, les objectifs d'aménagement forestier du MFFP ainsi que les recommandations du milieu régional et local.
- La section 7.2 présente les objectifs formulés par le MFFP :
 - Structure d'âge des forêts
 - Structure interne complexe
 - Maintien de legs biologiques
 - Enfeuillage par les feuillus intolérants
 - Composition en épinette blanche et noire
 - Composition en pin rouge et pin blanc
 - Milieux humides et riverains
 - Espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité

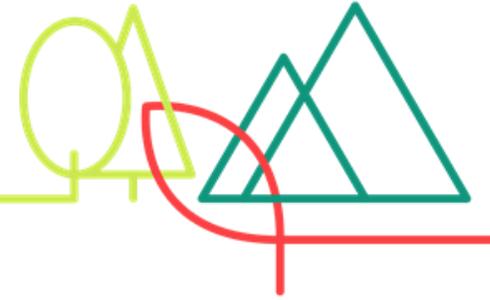
Bilan à l'automne

Mise en contexte



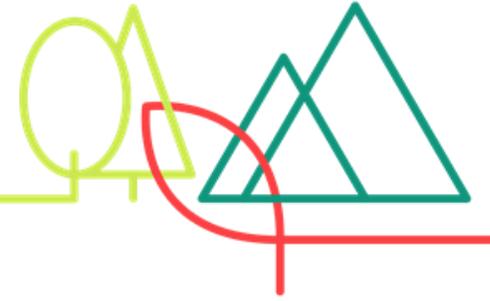
- La section 7.3 présente les orientations issus de la TLGIRT :
 1. Conserver un couvert forestier adéquat sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TLGIRT (adopté en 2021).
 2. Minimiser la densité et la superficie du réseau de chemins forestiers sur les eskers et moraines aquifères identifiés par la TGIRT (adopté en 2021).
 3. Minimiser la création de chemins dits en boucles afin d'assurer un meilleur contrôle de l'exploitation de la faune (rencontre opérationnelle TGIRT)

Objectif de la présentation



- Présenter aux membres de la TLGIRT, dans un premier temps, le suivi annuel réalisé par le MFFP pour ces 3 orientations.

1. Couvert forestier sur eskers



Orientation prise :

Maintenir un minimum de 50 % de couvert forestier de 3 mètres et plus par rapport à la superficie forestière productive (excluant le non-forestier) sur chaque esker et moraine aquifère identifiés par la TLGIRT.

❖ 7 eskers identifiés au total

Bilan des enjeux-solutions ESKERS - % 3m et + UA8152



NOM DE L'ESKER	PORTRAIT INITIAL			2018		2019		2020		2021		2022	
	SUP	3m et +	% 3m+	Récolte	% 3m+								
Six îles	231	209	91%	0	91%	0	91%	0	91%	0	91%	16	84%
Tabaret	1 060	825	78%	5	77%	0	77%	0	77%	13	76%	211	56%
Belleterre	5 442	4 996	92%	5	92%	0	92%	0	92%	13	91%	195	88%
Lac à la truite	229	220	96%	0	96%	0	96%	0	96%	0	96%	0	96%
Moffet	1 413	1 304	92%	0	92%	0	92%	0	92%	0	92%	0	92%
St-Amand	2 312	2 067	89%	0	89%	0	89%	0	89%	0	89%	0	89%

1.

SUP : superficie forestière productive totale de l'esker (ha)

3 m + : superficie du couvert forestier de 3 m. et plus (ha)

% 3 m + : pourcentage de superficies occupées par un couvert forestier de 3 m. et plus

Exemple Tabaret (% 3m+) :

$(825 \text{ ha} \setminus 1060 \text{ ha}) \times 100 = 78\%$

2018 : $825 \text{ ha} - 5 \text{ ha} = 820 \text{ ha}$

$(820 \text{ ha} \setminus 1060 \text{ ha}) \times 100 = 77\%$

2021 : $825 \text{ ha} - 18 \text{ ha} = 807 \text{ ha}$

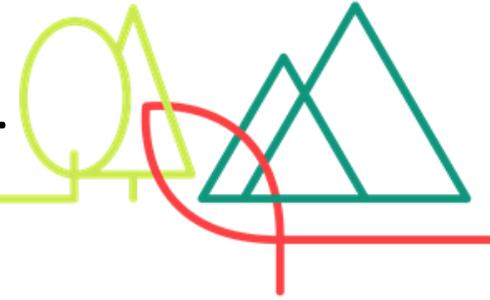
$(807 \text{ ha} \setminus 1060 \text{ ha}) \times 100 = 76\%$

2.

Récolte : superficie récoltée sur l'esker (ha)

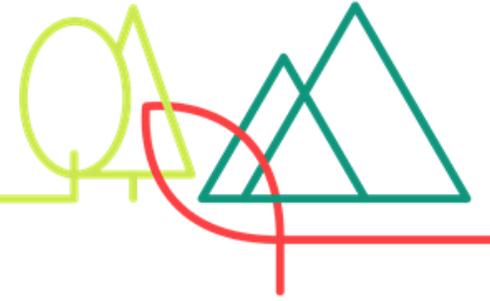
% 3 m + : pourcentage de superficies occupées par un couvert forestier de 3 m. et plus suite à la récolte

Bilan des enjeux-solutions ESKERS - % 3m et + UA8151



NOM DE L'ESKER	PORTRAIT INITIAL			2018		2019		2020		2021		2022		
	SUP	3m et +	% 3m+	Récolte	% 3m+									
Témiscamingue	1 035	731	71%	0	71%	0	71%	0	71%	0	71%	111	60%	

2. Chemins forestiers sur eskers

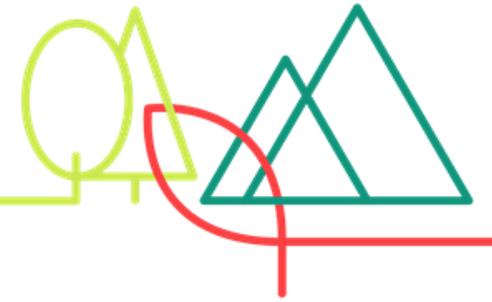


Orientation prise :

Lorsque des travaux d'aménagement forestier doivent être réalisés sur les eskers/portions d'eskers identifiés, l'utilisation des chemins multiusages existants devra être priorisée et la construction de nouveaux chemins multiusages devra être limitée.

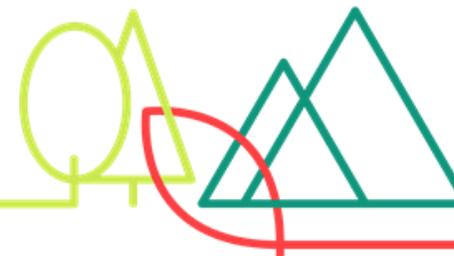
❖ 7 eskers identifiés au total

Définitions



- **RÉ (réfection)** : travaux réalisés en vue de remettre un chemin dégradé, y compris les ponts\ponceaux de ce chemin, dans l'état où il était lors de sa construction ou de sa plus récente amélioration.
- **AM (amélioration)** : travaux réalisés en vue de bonifier un chemin, y compris les ponts\ponceaux de ce chemin, par rapport à l'état qu'il avait lors de sa construction. Ces travaux comprennent, entre autres : les opérations destinées à augmenter la classe du chemin.
- **IM (implantation)** : travaux réalisés en vue de construire un nouveau chemin.
- **FE (fermeture)** : travaux réalisés en vue de fermer de façon permanente un chemin existant.
- Lien vers la description des différentes classes de chemins :
<https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/annexes/annexe-4/>

Bilan des enjeux-solutions ESKERS – Chemins UA8152



NOM DE L'ESKER	KM INITIAL	2018				2019				2020				2021				2022				
		RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	
Tabaret	48.25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
St-Amand	62.39	3.73	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Six îles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.42	0
Moffet	40.39	0	0	0	0	0	0	0.29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lac à la truite	2.51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Belleterre	108.72	0	0	0.38	0	15.91	0	0	0	15.92	8.31	0.74	0	0	1.39	0.66	0	3.25	0	6.84	0	

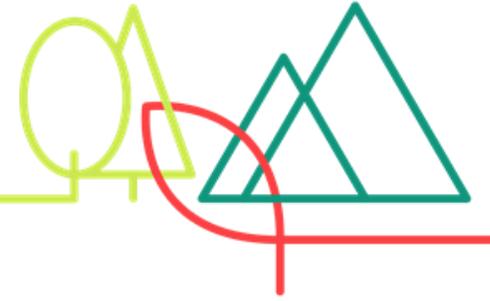
1.

Km initial : nombre de km de tous les types de chemins (forestier et non forestier)

2.

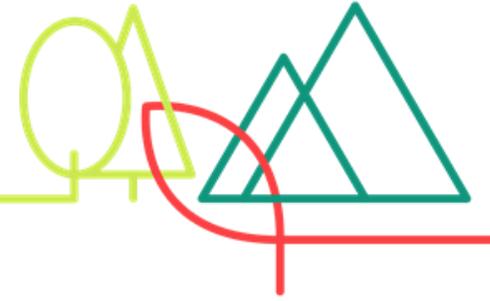
IM : nombre de km de chemin réellement implanté sur chaque esker

Bilan des enjeux-solutions ESKERS – Chemins UA8151



NOM DE L'ESKER	KM INITIAL	2018				2019				2020				2021				2022			
		RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE	RÉ	AM	IM	FE
Témiscamingue	13.47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.34	0	2.81	0	0.53	0	4.92	0

Prochaine étape



Suivi des objectifs d'aménagement forestier du MFFP à l'automne 2022

Merci de votre collaboration